

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 janvier 2026

N° 2026 - 2

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation

Le 23/01/2026

Date d'affichage

Le 23/01/2026

Objet de la délibération 2026 - 2 :

**Création d'un poste d'adjoint
technique**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

02 FEV. 2026

Et publication ou notification
du

02 FEV. 2026

L'an deux mil vingt-six et le 30 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine.

Excusées : Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Absent : COSME Vincent

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique qu'il est de l'intérêt général de créer un emploi permanent, pour les missions suivantes :

- Ménage à l'école, la mairie, la salle socioculturelle,
- Aide à la cantine
- Assurer les garderies
- S'occuper des réservations et des états des lieux de la salle socioculturelle

Il ajoute que cet emploi correspond au grade des adjoints techniques, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 30h50 soit 30,83 ème.

AR Prefecture

043-214302333-20260130-2026_2-DE
Reçu le 02/02/2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique à raison de 30h50 soit 30,83ème heures hebdomadaires, à compter du 25 février 2026 pour les fonctions suivantes :
 - Ménage à l'école, la mairie, la salle socioculturelle,
 - Aide à la cantine
 - Assurer les garderies
 - S'occuper des réservations et des états des lieux de la salle socioculturelle
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe,
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de 6 ans au total en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20260130-2026_2-DE
Reçu le 02/02/2026

Tableau des effectifs (emplois permanents de la collectivité) au 1 mars 2026

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
Service administratif Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (Secrétaire de mairie/DGS)	1	35 h
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	29 h
Service technique Adjoint technique territorial (voirie)	Adjoint technique	3	35 h
Adjoint technique territorial (école)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	23 h
Adjoint technique territorial (école)	Adjoint technique	1	28,40 h
Adjoint technique territorial (école)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	35 h
Adjoint technique territorial (salle socio réservations et états des lieux + ménage mairie, salle socio + garderie)	Adjoint technique	1	30,83 h



Le maire,

BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20260130-2026_2-DE
Reçu le 02/02/2026